

PROCÈS-VERBAL (en matière civile)

N° de dossier 500-11-036133-094		Cour ☐ du Québec ☒ supérieure
Nom du juge Hon. Clement Gascon des		Inscription ☐ par défaut ☐ ex parte ☐ contestée
Chambre Conférence de gestion	Salle n° 1510	Date 10 septembre 2010

☒ PARTIE DEMANDERESSE ☐ PARTIE REQUÉRANTE ☐ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E)	
ABITIBI BOWATER inc et al	M ^e Sean Dunphy
	M ^e Guillaume Boudreau - Semard
	M ^e
	M ^e

☒ PARTIE DÉFENDERESSE ☐ PARTIE INTIMÉE ☐ PRÉSENT(E) ☐ ABSENT(E)	
BOWATER CANADIAN HOLDINGS	M ^e Louis Dumont
BCFC	M ^e André Brauthier
	M ^e Care Holm
	M ^e

☒ INTERVENANT(E) MONITOR	
ERNST & YOUNG inc	M ^e Robert Thornton
	M ^e

☐ TIERS MIS EN CAUSE	
Ad hoc Comité of Bond Holders / vs Bank	M ^e Marc Duchesne
Senior secure notes	M ^e Jean-Yves Semard

Nature de la cause **regrette sous la cote # 707 (intercompany claim)**
Motion for advice and direction \$

Greffier Jm Poirier	Interprète	Sténographe
----------------------------	------------	-------------

ENREGISTREMENT MÉCANOGRAPHIQUE

DÉBUT 11h07	FIN 12h43
Bobine maîtresse	Bobine individuelle

AFFAIRES RÉFÉRÉES AU MAÎTRE DES RÔLES	
☐ pour encombrement ☐ suite à une demande des parties ☐ suite à une ordonnance du juge ☐ cause en progrès	Temps prévu ☐ affaire réglée hors cour ☐ affaire en délibéré ☐ jugement rendu le _____ ☐ autre _____
☐ affaire rayée ☐ affaire en délibéré après notes	

Remarques **regrette continué de même juge Maynard le 16 septembre 2010, dans une salle à confirmer, à 9h00**

Date 10 septembre 2010	Signature du greffier [Signature]	Signature du juge (s'il y a lieu) page 1 de 4
-------------------------------	--	--

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District Montréal

N° 00-11-036133-094

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite) 10 Septembre 2010

LISTE DES PROCUREURS ET DES PARTIES

JEAN-YVES SIMARD - ADHOC Committee of
Bond Holders

MARC SUCHETTES - Senior Secured
notes

US Bank National
Association

ANDRE KAUTHERZ } ARBITRATOR
CARL HOLM (Halifax) } BCFC

LOUIS DUMONT - BCFC

SEAN DUNPHY } ARBITRATOR inc.
Guillaume Boudreau-Simard }

ROBERT THORNTON - Ernst & Young

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC

District Montréal

N° 500-11-036133-094

ENREGISTREMENT

M
Dist. An Mois Jour Cas.

--	--	--	--	--

Dist. An Mois Jour Cas. Salle Piste

--	--	--	--	--	--	--

RÉFÉRENCES

PROCÈS-VERBAL D'AUDIENCE (suite) 10 Septembre 2010

Conférence de gestion

11.09 Ouverture de la conférence
de gestion

Identification des procureurs

11.10 Le Tribunal s'adresse aux
procureurs, et les informe

que la requête portant la
cote # 707 Motion for advice
and direction doit être

entendu par le juge Mayrand

11.11 Représentation par Me Dunphy

11.31 Représentation par Me Dumont

11.45 Représentation par Me Carl Holm
procureur pour BCFC

11.55 Représentation par Me Thornton

12.00 Replique par Me Dunphy

12.08 Duplique par Me Dumont

12.11 Me Thornton s'adresse au Tribunal

12.12 Intervention par Me Dumont

12.13 Intervention par Me Holm

12.14 Le Tribunal s'adresse aux
procureurs

12.18 Le Tribunal fixe la présente
requête Motion for advice and
direction # 707 devant la juge

Mayrand le 16 septembre 2010 à
9h00 dans une salle à déterminer

12.19 Le Tribunal s'adresse aux

ENREGISTREMENT

M	Dist.	An	Mois	Jour	Cas.

Dist.	An	Mois	Jour	Cas.	Salle	Piste

RÉFÉRENCES

procureurs de la façon suivante :

« If any contestation is to be filed, it must be on September 14, 2010, at 5h00 PM at the latest;

If written outlines are to be presented, they need to be filed at latest September 15, 2010 at 10h00 AM;

12.26 le Tribunal s'adresse à Me
Dunphy.

12.38 le Tribunal fait noter au
procès verbal ce qui suit :

« After discussion with counsels there will be an informal case management conference on September 17, 2010 at 9h00 AM in a room to be determined later, to discuss the upcoming Section Order hearing and the manner in which it will proceed considering the expected oppositions or contestations that would be knowned at that point in time. »

12.40 le Tribunal s'adresse aux procureurs

12.43 Fin de l'audience

Le Tribunal